

- **Décide la création** de la voie libellée et les numéros de voirie suivants :

- **Route de Cernusson**
- Numéros : 837, 875, 387, 879, 55

- **Décide de modifier** l'adresse des lieux-dits existants par cette nouvelle voie et numérotation comme indiqué ci-dessous, et conformes à la cartographie jointe en annexe.

Ancienne VOIE	Nouveau N°	Nouvelle VOIE
LIEU DIT LES GAS	837	Route de Cernusson
LIEU DIT LES GAS	875	Route de Cernusson
LIEU DIT LES GAS	387	Route de Cernusson
LIEU DIT LES GAS	879	Route de Cernusson
	55	Route de Cernusson



- **Décide la création** de la voie libellée suivante :

- **191 Chemin de Bellevue**

- **Décide de modifier** l'adresse des lieux-dits existants par cette nouvelle voie et numérotation comme indiqué ci-dessous, et conformes à la cartographie jointe en annexe.

Ancienne VOIE	Nouveau N°	Nouvelle VOIE
BELLEVUE	191	Chemin de Bellevue

